

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-12-135
Séance du 19 décembre 2025

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Renaissance du Grand Orgue de Bagnols

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
20	7	6

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 14 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 décembre 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Carine **BOISSEL**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Guillaume **GARNIER**, Nina **MELLOUKI**, Julien **ARGOUD**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C. **BAUME**, Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. **MUCCIO**, Christian **SUAU** procuration à J C **REY**, Nicole **SAGE** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**, Jean-Louis **MORELLI** procuration à B. **NASS**, Olivier **WIRY** procuration à G. **SANCHEZ**

Conseillers municipaux absents : Michèle **FOND-THURIAL**, Mourad **ABADLI**, Karine **GARDY**, Pascale **BORDES**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Thierry **VINCENT**

Secrétaire de séance : Carine **BOISSEL**

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Renaissance du Grand Orgue de Bagnols

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2311-7 ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et 10 ;

Vu la demande d'octroi d'une subvention à caractère exceptionnel déposée 02 décembre 2025 ;

Considérant que l'association « Renaissance du Grand Orgue de Bagnols » fondée en 1985 organise des événements réguliers en l'église Saint Jean-Baptiste permettant de faire découvrir l'instrument autour de programmes musicaux de grande qualité ;

Considérant que l'association a proposé le dimanche 30 novembre 2025 un programme associant des musiciens de l'Orchestre National Avignon Provence et que l'organisation de ce concert a entraîné des dépenses exceptionnelles que les recettes en billetterie n'ont pas permis d'absorber ;

Considérant que l'association participe à des événements de la vie culturelle Bagnolaise tels que la fête de la musique, les festivités des fêtes de fin d'année et les « Céz'tivales » ;

Considérant que l'organisation de cet évènement a entraîné des dépenses imprévues pour l'association et que c'est dans ce contexte que l'association a sollicité la Commune en vue de l'octroi d'une subvention exceptionnelle ;

Considérant la volonté de la Commune d'apporter son soutien à la vie associative ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association renaissance du Grand Orgue de Bagnols ;

- de prélever cette somme sur le compte n° 0404-65748-3113 du budget en cours.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET